



SPORT IMPACT AWARDS 2023



Appel à candidatures

ARTICLE 1: L'ORGANISATEUR

Sport Impact est un hub panafricain indépendant spécialisé dans la structuration, la coordination et la promotion de projets sport en Afrique. Son siège social est situé Rue 4 x Rue A Immeuble les Arcanes – Point E Dakar – Sénégal.

La cérémonie des Sport Impact Awards s'inscrit dans le cadre du Sport Impact Summit, un événement fédérateur qui réunit plusieurs personnalités et décideurs internationaux, afin d'aborder très concrètement des thématiques au cœur des enjeux de développement du sport et de développement par le sport en Afrique.

La seconde édition des Sport Impact Awards récompensera l'engagement d'une nouvelle promotion de lauréats pour une réplique des meilleurs projets sport à l'échelle du continent africain.

La cérémonie se déroulera le soir du 1^{er} juin 2023 au sein de l'enceinte The Venue à Dakar – Sénégal. L'identité des lauréats sera dévoilée lors de la cérémonie.



ARTICLE 2 : LES TROPHÉES

Six lauréats seront désignés à l'issue de cet appel à candidatures en lien avec les thématiques suivantes :

- Sport & Santé
- Sport & Education
- Sport & Genre
- Sport & Inclusion
- Sport & Innovation
- E-Sport

Cinq autres trophées non éligibles à candidatures seront également décernés au cours de la cérémonie :

- Action publique de l'année
- Compétition sportive de l'année
- Infrastructure sportive de l'année
- Prix Sport Impact Leaders
- Prix spécial du jury

ARTICLE 3 : THÉMATIQUES ÉLIGIBLES À L'APPEL À CANDIDTAURES

Meilleure initiative Sport et Santé

Récompense la meilleure initiative favorisant la pratique sportive pour une meilleure santé physique et mentale.

Meilleure initiative Sport et Education

Récompense la meilleure initiative œuvrant au développement de l'éducation et de l'insertion citoyenne, économique et sociale des jeunes par le sport.



Meilleure initiative Sport et Genre

Récompense la meilleure initiative visant à promouvoir l'égalité des genres par et dans le sport. L'initiative sera sélectionnée en fonction de son impact positif sur le terrain, sa capacité à promouvoir le sport comme un moyen d'autonomisation des femmes et sa contribution à l'amélioration de l'égalité des genres dans le monde du sport.

Meilleure initiative Sport et Inclusion

Récompense la meilleure initiative favorisant l'accès des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité à des activités et pratiques sportives adaptées.

Meilleure initiative Sport et Innovation

Récompense la meilleure initiative œuvrant au développement de la pratique sportive à travers une action, un produit ou un service innovant.

Meilleure initiative E-Sport de l'année

Récompense la meilleure initiative contribuant au développement et à la promotion de la pratique e-sport.

ARTICLE 4 : LES PARTICIPANTS

A qui les trophées peuvent-ils être attribués ?

L'appel à candidatures est ouvert aux personnes morales actives sur le continent africain (associations, fondations, collectivités territoriales, clubs sportifs associatifs, fédérations, GIE/GIC, coopératives, institutions publiques, structures privées et autres groupements déclarés).



La structure candidate doit avoir déployé en Afrique une initiative au cours de l'année 2022 dans le domaine du sport en lien avec l'une ou plusieurs des thématiques éligibles.

ARTICLE 5 : LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Où postuler ?

Les candidatures se font via un formulaire à remplir sur le site internet Sport en Commun dans la rubrique « Solutions ».

Quand déposer sa candidature ?

Les candidatures doivent être déposées du 22 mars au 21 avril 2023 à 18 heures GMT.

Les candidatures éligibles et intégralement complétées seront soumises au jury pour évaluation.

Chaque structure ne peut déposer qu'une seule candidature.

Recevabilité des candidatures

En déposant sa candidature, la structure candidate reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à accepter la décision d'attribution ou de non attribution du trophée par le jury.

Pour la recevabilité de sa candidature aux Sport Impact Awards, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir déployé une initiative en Afrique dans le domaine du sport en lien avec l'une ou plusieurs des thématiques éligibles à cet appel à candidatures
- Avoir déployé l'initiative soumise en 2022 sur le continent africain
- Déposer un dossier complet, les dossiers incomplets ne seront pas examinés



Instruction des dossiers et attribution

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de personnalités expérimentées et impartiales, reconnues pour leur expertise et leur sensibilité au développement du sport en Afrique.

Annonce des résultats

L'identité des lauréats sera dévoilée lors de la cérémonie des Sport Impact Awards le soir du 1^{er} juin 2023 au sein de l'enceinte The Venue à Dakar - Sénégal.

ARTICLE 6 : DOTATION

Un trophée sera remis à chaque lauréat lors de la cérémonie des Sport Impact Awards prévue le soir du 1^{er} juin 2023 au sein de l'enceinte The Venue à Dakar - Sénégal.

Chaque lauréat bénéficiera également d'une dotation financière ou en équipements ainsi que d'un appui de Sport Impact dans la promotion et la valorisation de l'initiative primée en marge de plusieurs temps forts prévus au cours du second semestre 2023.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Sport Impact se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'appel à projets en cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.



Sport Impact se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, du matériel de réception empêchant l'accès et/ou le bon déroulement de l'appel à candidatures.

En outre, en aucun cas, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de la mauvaise réception du formulaire de candidature due à des problèmes de connexion.

Sport Impact se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées.

Sport Impact décline également toute responsabilité quant aux conséquences pouvant découler sur le participant dans son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer à l'appel à trophées implique sans réserve l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration mensongère, toute fraude entraînera le rejet de la demande.

Les candidatures adressées à Sport Impact ne seront pas retournées aux candidats et resteront sa propriété. Dans le cas où la candidature serait accompagnée de photos et autres documents audio / vidéo, ces documents seront libres de droit. En cas de débours, ces frais seront à la charge de la structure candidate.

Du fait de leur participation, les candidats autorisent Sport Impact à vérifier les informations contenues dans leur dossier de candidature et à faire usage



de tout ou partie des documents envoyés (photographies, textes...) notamment dans le cadre de ses actions de communication.

ARTICLE 9 : LITIGE

Le présent appel à candidatures est soumis au droit sénégalais.

Pour tout litige survenant, une solution amiable sera prioritairement recherchée.

Sauf accord amiable, tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent règlement seront réglés devant les tribunaux compétents de Dakar – Sénégal.